



MUNICIPALITE
DE
CUARNY

Préavis N° 4/2025 du 27 novembre 2025

PREAVIS AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

Le budget des comptes de fonctionnement 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2026 présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 183'731.00 avec un :

- Total de charges de CHF 1'301'383.00
- Total de revenus de CHF 1'117'652.00

Nous avons constaté ces dernières années que nos budgets présentaient un résultat d'excédent de charges et que les comptes avaient un résultat d'excédent de revenus.

Les charges, jusqu'alors portées au budget de fonctionnement sont remplacées pour 2026, par 4 crédits d'investissements, afin de laisser principalement dans le budget de fonctionnement les charges courantes.

Ces changements sont étroitement liés par anticipation au nouveau plan comptable MCH2.

L'écart entre le résultat du budget de fonctionnement 2026 (CHF 183'731.00) et 2025 (CHF 148'812.00) est de CHF 34'919.00 et les principaux dicastères à mettre en relation sont les domaines et bâtiments, les travaux, l'instruction publique et cultes, la sécurité sociale et les services industriels ainsi expliqués par :

Un écart de CHARGES de plus de CHF 59'400.00 pour :

- La forêt	CHF 10'000.00
- La route	CHF 9'000.00
- Les amortissements sur les crédits d'investissement	CHF 7'200.00
- Le groupement scolaire	CHF 20'700.00
- Le financement au déficit du Rymaje	CHF 12'500.00
-	

Plus un écart de REVENUS de moins de CHF 33'000.00 pour :

- Les impôts	CHF 33'000.00
--------------	---------------

Moins un écart de REVENUS de plus de CHF 55'100.00 pour :

- | | |
|--------------------------------------|---------------|
| - La péréquation financière | CHF 33'400.00 |
| - Le service des eaux | CHF 17'700.00 |
| - La location des classes du collège | CHF 4'000.00 |

Et moins CHF 2'381.00 pour tout solde.

Impôts

Comme décidé par le Conseil d'Etat en date du 20 novembre 2025, le taux d'imposition est fixé à 73%.

Fonds de réserve

Les fonds de réserve qui doivent s'autofinancer sont les reliés aux postes déchets, réseau d'égouts et d'épuration et service des eaux.

Nous ne pouvons pas équilibrer le poste des déchets et du réseau d'égouts et d'épuration car les fonds de réserve sont vides, le montant manquant est de CHF 49'228.00 soit :

- 450 - déchets, CHF 7'150.00 ;
- 460 - réseau d'égouts, d'épuration, CHF 42'078.00 ;

Sur conseil de la fiduciaire, nous avons attribué le montant du fonds de réserve « source » (CHF 20'000.00) au fonds de réserve de l'eau potable.

Le montant prélevé pour équilibrer ce poste se monte à CHF 14'220.00.

Lors du bouclage des comptes 2024, le fonds de réserve général présentait un solde de CHF 685'326,43 nous permettant le prélèvement de CHF 183'731.00 pour équilibrer le budget.

CHARGES ET REVENUS PAR DICASTERE POUR LES BUDGETS 2026 ET 2025, AINSI QUE LES COMPTES 2024

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	219'086.00	13'000.00	221'701.00	15'500.00	188'089.50	20'931.00
Finances	147'569.00	1'053'103.00	149'345.00	1'017'623.00	371'512.44	1'280'544.28
Domaines & Bâtiments	138'120.00	95'460.00	118'250.00	91'160.00	113'011.50	106'213.00
Travaux	150'528.00	55'000.00	138'790.00	69'975.00	267'783.12	126'420.54
Instruction publique & culte	185'072.00	0.00	164'166.00	0.00	155'281.25	0.00
Police	54'852.00	0.00	107'939.00	52'975.00	37'892.20	445.38
Sécurité sociale	321'336.00	0.00	307'992.00	0.00	416'135.04	19'831.30
Services industriels	84'820.00	84'820.00	95'650.00	56'600.00	52'391.20	47'710.75
TOTAL	1'301'383.00	1'301'383.00	1'303'833.00	1'303'833.00	1'602'096.25	1'602'096.25

Les commentaires sur les écarts (= ou > que CHF 2'000.-) entre le budget 2026 et 2025 sont expliqués dans le rapport (annexe 1) lu par la boursière.

ACRONYMES :

NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise ;
RFS	Revenu fiscale standardisé ;
MCH2	Manuel comptable harmonisé 2 ;
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes ;
ACI	Administration cantonale des impôts.

Annexe :

1. Rapport sur les écarts

CONCLUSION

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal N° 4/2025 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion.

DECIDE :

D'accepter le budget 2026 tel que présenté.

Au Nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic

La Boursière

Frédéric Leu

Fabiola John